



## Compte-rendu du CA du CESOP 26 janvier 2023 - Réunion en présentiel

### Membres titulaires présents votants

Michel ANDRE, Corinne DAUBAS, Jean-Laurent DOURNAUX, Nicole HALLET, Florence HENRY, Sylvie LEMAÎTRE, Catherine MUSEY, Cécile VENEAU, Yamina SAGHI, Philippe ROUSSEAU (arrivé au point 5), Frédéric TRAVERS (suppléant F. MAOULY)

### Membres titulaires excusés

Maïder BUGNON OLANO, Farid HOUSNI, Félix MAOULY, Sangitiana RAKOTOZAFY, Françoise ROQUES

### Invités présents

Claire BERNARD, Xavier BONNIN (président CLAS Meudon), Renaud ROMAGNAN (trésorier CLAS Meudon),

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 09h30, il y a 10 votants.

### 1. Désignation des président et secrétaires de séance

Présidente de séance : Catherine MUSEY

Secrétaire de séance : Cécile VENEAU avec le soutien de Claire BERNARD

**Point 1 Vote désignation de la présidente et de la secrétaire de séance : Unanimité pour.**

### 2. Approbation de l'ordre du jour

#### Ordre du jour du CA :

1. Désignation des président et secrétaires de séance .....	1
2. Approbation de l'ordre du jour .....	1
3. Validation du compte-rendu de réunion du 27/10/2022 (vote) .....	2
4. Point d'information sur le budget .....	2
5. Analyse du sol sur le site de Meudon (vote) .....	3
6. Subvention des frais de transport Nançay Paris (vote) .....	4
7. Recrutement d'un archiviste .....	5
8. Information sur les CLAS : nouvelles activités .....	5
9. Point d'avancement des commissions .....	6
10. Projet de voyage 2023 – montant du plafond (vote) .....	7
11. Révision du RI voyages - montant de l'acompte (vote) .....	7
12. Point d'avancement sur les groupes de travail .....	7
13. Enquête sur les activités du CESOP et de ses CLAS et les attentes des adhérents .....	7
14. Dissolution du comité de gestion de la restauration du site de Nançay .....	7
15. Questions diverses .....	8
16. Date de la prochaine réunion du CA du CESOP .....	8



Ajout d'un point 14, à la demande de Nançay, sur la dissolution du comité de gestion de la restauration du site de Nançay. Il n'y a pas de questions diverses.

**Point 2 Vote de l'ordre du jour moyennant le point 14 ajouté : Unanimité Pour**

### **3. Validation du compte-rendu de réunion du 27/10/2022 (vote)**

Des modifications sont proposées et prises en compte en séance : coquilles, mise en forme, en page 3 remplacer « profite aux enfants » par « profite aux niveaux les plus faibles », page 5 supprimer « explicitement », page 6 remplacer « budgets des commissions » par « budgets 2022-2023 des commissions, CLAS et CLE », page 8 ajout de « qui était le budget prévisionnel pour l'organisation des 50 ans du CESOP ».

**Point 3 Vote de validation du CR du 27/10/2022 moyennant les modifications faites en séance : 7 Pour, 3 Abstentions (absence lors du dernier CA)**

### **4. Point d'information sur le budget**

Budget 2023 : Dépenses en hausse

Vote en 2022 de dépenses structurelles supplémentaires et nécessaires qui impacteront le budget 2023.

- Recrutement d'une archiviste (6 mois) : Coût pour le CESOP : 13 k€
- Étude Quantitative des Risques Sanitaires (EQRS) (préconisée sur des parcelles du site meudonnais allouées au CESOP pour l'activité jardinage et le centre de loisirs) sous la responsabilité du CESOP

Baisse de la subvention Observatoire

- Demande (dialogue budgétaire 13/07/22) : 118 533 €
- Budget accordé en CA (09/12/22) : 114 506 €  
La baisse de ressources est censée être circonstancielle, sans avoir vocation à être pérennisée.

Situation « après COVID »

- Reprise des activités en 2022 après la crise sanitaire (2020 et 2021)
- Solde excédentaire de la commission Voyages sur 2022 sera provisionné pour augmenter le budget 2023 de la commission (Cf. point 10)



Le bilan 2022 est en cours d'élaboration et le bénéfice sera a priori plus faible que celui des 2 années précédentes : il ne pourra pas compenser les dépenses supplémentaires

Impact sur le fonctionnement du CESOP :

Avec une telle amputation de sa subvention, le CESOP ne pourra pas supporter de dépenses de fonctionnement ou structurelles supplémentaires. Les engagements pris fin 2022 ne sont pas remis en cause :

- les subventions des commissions, CLAS et CLE restent inchangées
- un prélèvement sera fait sur le fonds de roulement

En contrepartie, il sera demandé une vigilance accrue sur les dépenses courantes et à veiller à l'échelonnement des travaux.

## **5. Analyse du sol sur le site de Meudon (vote)**

Xavier Bonnin, Florence Henry et Denis Savary sont chargés du dossier et sont remerciés pour leur travail.

Rappel du contexte : en mai 2022 l'Observatoire pour répondre à un appel à projet « Parisculteurs » a fait analyser les sols de Meudon par le laboratoire d'agronomie de la ville de Paris. Les résultats d'analyse ont été transmis au CESOP. Les résultats ont montré un fort taux de plomb dans le sol. Les résultats étaient accompagnés d'une préconisation à mener une EQRS. L'Observatoire a demandé au CESOP de mener cette EQRS. Un GT a été constitué : D. Savary, F. Henry, X. Bonnin. Les usagers concernés par les parcelles testées ont été informés des résultats de l'étude et des suites en cours. Contact a été pris avec le laboratoire d'agronomie de la ville de Paris pour obtenir de l'aide pour comprendre les résultats et trouver des contacts de bureaux d'études pour mener l'EQRS. 4 devis ont été obtenus.

Une étude EQRS comprend 2 étapes : prélèvements de sol sur les parcelles à tester (pas indispensable mais fortement conseillé) + EQRS en tant que tel : analyses du risque sanitaire sur la base des prélèvements et des enquêtes d'usage. Plus le bureau d'étude aura d'information, plus les résultats seront fiables. En l'absence d'information, l'analyse retiendra en paramètre par défaut les valeurs les plus défavorables.

Les bureaux d'étude nous incitent à avoir une réflexion sur l'impact et l'usage fait des résultats. Ils peuvent apporter une aide pour mettre en place des solutions adaptées. Il nous est recommandé de procéder en transparence avec l'ARS.

La problématique est portée pour le site de Meudon. Pour le site de Paris, cette opération ne semble pas pertinente mais le CESOP reste vigilant sur les risques de santé de tous ses membres adhérents.



4 offres commerciales sont en concurrence (HPC, ICF, OGI, SecurAgri). L'une d'elle (ICF) n'inclue pas d'analyse de sol complémentaire

Il y a nécessité d'établir un plan de prévention avant l'intervention d'un prestataire extérieur : prendre contact avec la conseillère en prévention de l'Observatoire.

Comparatif des offres :

	HPC	ICF	OGI	SecurAgri
Analyses sol complémentaires	✓	✗	✓	✓
	120		55	7
Scénarios	2 scénarios d'usage	Inhalation poussière et ingestion de sol (Potager et CLE), ingestion de végétaux (Potager)	3 scénarios d'exposition différents Adultes et Enfants par zone + 1 scénario d'ingestion des légumes du potager	?
Délais	10 semaines	4 semaines	8 à 9 semaines	?
Coût (HT)	19 958,00 €	4 050,00 €	14 990,00 €	9 715,00 €

Il faut rajouter 5400€ pour SecurAgri qui ne réalise pas l'ensemble de la prestation en interne.

La solution ICF, sans prélèvements supplémentaires, semble être une fausse économie car l'analyse de départ portait sur très peu d'échantillonnages et l'extrapolation pourrait par défaut entraîner un résultat global mauvais sans que l'on sache la réalité de l'analyse fine.

La solution OGI gère le processus de bout en bout : cela diminue la difficulté pour le CESOP de gestion de plusieurs prestataires.

En 2022, le budget prévisionnel de l'EQRS avait été estimé à 5 000 € : une demande de subvention spécifique sera faite auprès de l'Observatoire et du CAES pour 2023.

**Point 5.a Réalisation de l' EQRS sur le site de Meudon : Unanimité Pour**

**Point 5.b Choix du prestataire OGI pour l'analyse du sol sur le site de Meudon : Unanimité Pour**

## 6. Subvention des frais de transport Nançay Paris (vote)

Afin de ne pas pénaliser les agents nançayais (actifs & retraités) qui souhaiteraient participer à un voyage organisé par la commission Voyages du CESOP (départ Orly ou Roissy CDG), la présente proposition vise à subventionner le trajet Nançay – Paris pour ces agents.

Les frais réels (et non un forfait) seront utilisés. La proposition est d'ajouter le texte suivant au règlement de la commission voyage :



« Subventionnement du trajet Nançay - Paris AR en train 2ème classe ou en voiture sur présentation des justificatifs pour les ouvrant-droits et leurs ayant-droits affectés au site de Nançay qui désireraient participer à un voyage organisé par la commission Voyages.

- Pour les trajets en train, le remboursement se basera sur présentation des justificatifs (billet de 2ème classe) sur la base du prix moyen d'un trajet Paris - Vierzon.
- Pour les trajets en voiture, le remboursement se fera sur la base des indemnités kilométriques (révision annuelle) et sur présentation des justificatifs de péage.

**Point 6 Subvention des frais de transport Nançay Paris : Unanimité Pour**

## **7. Recrutement d'un archiviste**

Le recrutement avait été acté au CA de décembre 2022. Une candidate avait été retenue et auditionnée en décembre 2022. Malheureusement elle a décliné l'offre (difficulté pour se rendre avec les transports en commun sur le site de Meudon). L'offre va de nouveau être publiée sur les canaux spécifiques de la profession. Une prestation d'archiviste (CDD) vient de se terminer à l'IMCCE (Paris) et se poursuit avec le LESIA avec la même personne mais sur le site de Meudon. Cette 2ème prestation se termine en avril : il serait opportun de contacter la personne et lui proposer l'offre d'emploi d'archiviste pour le CESOP sur le site de Meudon.

## **8. Information sur les CLAS : nouvelles activités**

### **CLAS Meudon :**

Les « **arts du fil** » ont débuté en octobre avec une dizaine de participants (atelier couture, tricot, crochet) avec échange de tissus, patrons etc. Une surjeteuse a été achetée. Le format de l'activité est sur la base d'un rendez-vous hebdomadaire, avec initiation possible. Une petite exposition des créations aura lieu au forum de rentrée de Meudon.

**Activité patrimoine culturel et historique** : faire découvrir le patrimoine naturel et historique de l'Observatoire sur son site de Meudon. Marie-Rose Ramarao animera des visites axées sur la faune et la flore. Cela nécessitera aussi de faire venir des intervenants extérieurs (défrayés mais non rémunérés). Les visites ne seront pas régulières mais ponctuelles.

**Activité tournois de pétanque** avec 2 personnes volontaires pour être responsables de cette activité. La problématique essentielle est d'identifier où il sera possible de placer un terrain de pétanque sur le site de Meudon.

Dans le cadre de l'activité « Jeux de société », les échecs continuent après l'organisation du tournoi inter-sites lors des 50 ans du CESOP

### **CLAS Paris :**



**Activité pétanque** : on attend les beaux jours pour commencer vraiment mais il y a déjà 6 inscrits.

**Activité Escalade** : sous forme de billetterie.

## 9. Point d'avancement des commissions

### **Commission vacances :**

Les inscriptions pour l'été ont commencé. 3 dossiers sont en cours. Il est nécessaire de mettre en place une procédure pour permettre le paiement par carte bleue qui est de plus en plus utilisé par les agences. Il y a des demandes d'usagers d'élargir l'offre à d'autres prestataires. Il y a un décalage entre l'offre du CESOP et les attentes des agents.

Un groupe de travail doit s'emparer de la problématique : groupe existant dédié aux séjours vacances et enfance ou nouveau groupe qui s'emparerait de l'ensemble de l'offre CESOP, la question est soulevée (cf. point 13). Le caractère social du CESOP est rappelé ainsi que la volonté de favoriser les plus petits salaires pour qu'ils puissent bénéficier d'activités culturelles et sportives. Le CESOP ne peut financer toutes les vacances du personnel de l'Observatoire même si des systèmes à point sur 3 ans permettent de prioriser les demandes d'agents.

Pour 2023, toutes les demandes qui respectent l'organisation de la commission seront prises en compte. En cas de dépassement du budget de la commission, une subvention supplémentaire sera demandée au CESOP. La grille de subvention sera mise à disposition des commissions et publiée sur [cesop.obspm.fr](http://cesop.obspm.fr).

### **Commission retraite :**

Le tableau des adhérents retraités est à mettre à jour notamment pour les adresses mails pour que la communication des informations soit améliorée.

### **Commission voyage :**

Une proposition de voyage au Vietnam en novembre 2023 a été faite par 2 agences pour une estimation de prix à 2000€ pour 13 jours et 30 personnes. Une négociation est en cours pour baisser le tarif pour ne pas dépasser le plafond prévu dans le règlement intérieur (cf. point 10).

Un rappel est fait sur l'importance d'avoir les chèques d'acompte au moment de l'inscription. Inscription qui doit se faire bien en amont du voyage pour pouvoir l'annuler sans frais si le nombre de participants n'est pas suffisant. La communication vers les agents doit être renforcée pour que le plus grand nombre soit informé de ce voyage annuel et du prix qu'ils devront payer compte-tenu des subventions accordées par le CESOP. Le montant du chèque d'acompte est abordé au point 11 de ce CA.



## **10. Projet de voyage 2023 – montant du plafond (vote)**

La commission voyage propose de monter le montant maximum de prix du voyage (le plafond indiqué dans le RI) pour 2023 de 1800€ à 1900€ du fait de l'inflation et plus particulièrement de l'augmentation du prix de l'avion.

**Point 10 Révision du montant du plafond du voyage 2023 : 1 abs, 9 pour.**

## **11. Révision du RI voyages - montant de l'acompte (vote)**

Le montant de l'acompte est actuellement de 150€, ce qui n'est pas fortement engageant pour les agents. La proposition, à inclure dans le RI de la commission voyage, serait de calculer le montant de l'acompte à 20 % du prix du voyage (hors subvention).

**Point 11 Révision du RI pour que le montant de l'acompte corresponde à 20 % du prix du voyage : 1 abs, 9 pour.**

## **12. Point d'avancement sur les groupes de travail**

### **Coordination CAES-CESOP**

La convention arrivait à échéance le 31/12/2022. Un groupe de travail animé par Corinne Daubas est en cours pour aboutir au renouvellement de la convention. Un projet sera envoyé au CAES (CNRS) et un point d'avancement sera fait lors du prochain CA. Les documents de travail sont déposés sur la GED de l'Observatoire (GEDOP).

## **13. Enquête sur les activités du CESOP et de ses CLAS et les attentes des adhérents**

Il serait utile de faire une enquête sur les attentes des adhérents et qu'un GT prenne cela en charge. F. Henry se propose pour la prise en charge de la partie technique (mise en œuvre du formulaire informatique et la transmission des résultats).

## **14. Dissolution du comité de gestion de la restauration du site de Nançay**

Pour clôturer le compte bancaire et le livret du comité de gestion de la restauration du site de Nançay, il faut une décision du CA du CESOP qui valide cette dissolution. La dissolution a déjà été votée mais une divergence de vue sur le devenir du reliquat du compte a empêché la mise en œuvre de la clôture du compte. Il faut donc procéder de nouveau au vote pour pouvoir effectivement clôturer le compte bancaire et le livret.

Le reliquat du compte et du livret du comité de gestion qui est dissout sera versé au bénéfice de la nouvelle structure « Observatoire de Paris, régie restauration de Nançay ».



Point 14a Dissolution du comité de gestion de la restauration du site de Nançay : Unanimité Pour  
Point 14b Versement du reliquat à la nouvelle structure « Observatoire de Paris, régie  
restauration de Nançay » : Unanimité Pour

### 15. Questions diverses

Aucune question diverse

### 16. Date de la prochaine réunion du CA du CESOP

Le prochain CA aura lieu en visioconférence le 21 mars à 9h30

La séance est levée à 13h

Point 1 Vote désignation de la présidente et de la secrétaire de séance : Unanimité pour.....	1
Point 2 Vote de l'ordre du jour moyennant le point 14 ajouté : Unanimité Pour .....	2
Point 3 Vote de validation du CR du 27/10/2022 moyennant les modifications faites en séance : 7 Pour, 3 Abstentions (absence lors du dernier CA).....	2
Point 5.a Réalisation de l'EQRS sur le site de Meudon : Unanimité Pour .....	4
Point 5.b Choix du prestataire OGI pour l'analyse du sol sur le site de Meudon : Unanimité Pour .....	4
Point 6 Subvention des frais de transport Nançay Paris : Unanimité Pour.....	5
Point 10 Révision du montant du plafond du voyage 2023 : 1 abs, 9 pour. ....	7
Point 11 Révision du RI pour que le montant de l'acompte corresponde à 20 % du prix du voyage : 1 abs, 9 pour.....	7
Point 14a Dissolution du comité de gestion de la restauration du site de Nançay : Unanimité Pour .....	8
Point 14b Versement du reliquat à la nouvelle structure « Observatoire de Paris, régie restauration de Nançay » : Unanimité Pour.....	8

Cécile VENEAU  
Secrétaire du CESOP

*C. Veneau*

Catherine MUSET  
Présidente du CESOP

*Catherine Muset*